



Collectif Citoyens
du Sud seine et marne
Secteur de Bray sur seine

M. WALLON ALAIN

179 Avenue Eugene Penancier

77480 Bray sur seine

☎ : 01.60.58.81.25

Bray sur seine, le 16 novembre 2015

Monsieur Emmanuel MARCADET
Maire de Bray-sur-Seine
Place du général De Gaulle
77480 Bray-sur-Seine

Objet : Proposition de motion contre le projet de grand marché transatlantique (TAFTA).

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Par ce courrier, nous vous appelons à la mobilisation la plus large afin de faire obstacle au Grand marché transatlantique « TAFTA ». Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA).

Avez-vous connaissance des négociations en cours depuis le 8 juillet 2013, entre l'Union Européenne et les USA sur le traité du Grand Marché Transatlantique (TAFTA ou TTIP...) ? Celles-ci sont conduites dans le plus grand secret. Pourtant ce traité nous concerne tous et plus particulièrement vous qui êtes responsables politiques locaux. Il présiderait les futurs échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Europe, libéralisant à outrance l'intérêt des multinationales au dépend des petites entreprises locales.

Le traité serait, soit disant « ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et obligations de l'Organisation Mondiale du Commerce ». Or, les menaces sont si inquiétantes qu'elles ont généré des Collectifs Anti TAFTA dans toute l'Europe et aux États Unis.

Cet accord de libre-échange, au-delà de ceux de l'OMC, vise le démantèlement des droits de douane restants, entre autres dans le secteur agricole, la suppression des « barrières non tarifaires ». Ceci amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités. Il conduirait à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

Première menace : la suppression des droits de douane. Elle permettrait l'entrée massive des produits états-uniens sur le sol européen. L'agriculture européenne est-elle armée pour faire face aux fermes usines étatsuniennes et à leur consommation différente de la notre ? (OGM, hormones de croissance, antibiotique, carcasses chlorées)

Deuxième menace : la suppression des barrières non-tarifaires (normes sociales, environnementales, fiscales, sanitaires...) entraînerait et accentuerait le mouvement actuel de normalisation par le bas.

Troisième menace : un mécanisme juridique terrifiant permettrait à des instances arbitrales privées indépendantes des juridictions nationales de condamner des États au prétexte que leurs normes constituent des entraves aux investissements (article 23). Les États, Régions, Communes pourront être attaqués devant cette instance arbitrale et condamnés à d'énormes amendes. C'est dans ce domaine de gestion que vous, Maires ou Conseillers Municipaux, êtes directement concernés.

Un exemple concret : Actuellement, dans notre département, des permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sont déposés par des sociétés américaines pour rechercher et sans doute exploiter par la suite des gaz de schistes. Si les Maires refusaient de tels permis, les villes pourraient être attaquées pour entrave à l'investissement et condamnées à de fortes amendes. Ce mécanisme est connu dans d'autres traités (ALENA) et d'autres pays (Canada – Mexique).

Second exemple : une municipalité ne pourra plus exiger un approvisionnement des cantines scolaires via des producteurs locaux... au prétexte de s'opposer à la libre concurrence.

Quatrième menace : Des garanties seraient proposées quand au respect des réglementations nationales... Mais un article du traité précise qu'elles n'existent plus si « elles compromettent les avantages découlant de l'Accord USA-UE ».

Les négociateurs de ce traité prétendent s'appuyer sur les valeurs communes des deux cotés de l'Atlantique. Or, aux USA, la laïcité n'est pas de mise, le système juridique est différent, la vente libre des armes est légale, et les USA n'ont pas ratifié les conventions internationales. (OIT – droit du travail, UNESCO - droit des enfants, respect de la biodiversité, changement climatique, Cour Pénale Internationale).

La région Ile de France a demandé par un vote l'arrêt des négociations. Nous vous proposons une motion pour déclarer votre ville « Hors TAFTA » comme l'ont déjà fait plusieurs collectivités (DIJON, NIORT, BESANCON, AUXERRE...) Si des milliers de villes et villages signent cette motion, ces grains de sable feront dérailler cette machine infernale.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les ELUS, nous vous demandons quel que soit votre niveau de représentation : Local, Départemental, Régional ou National, de prendre position clairement pour ou contre ce traité et de nous le faire savoir. Si vous pensez qu'il constitue un danger majeur à la fois pour la démocratie et pour notre modèle social, économique et culturel, nous vous invitons à réagir vite pour lui faire obstacle de la manière qui vous semblera la plus pertinente.

Lors d'un conseil municipal si vous avez adopté ce projet de motion merci de nous la retourner signée à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courrier électronique. Dans le cas contraire merci de nous tenir informé.

Recevez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, mes salutations les meilleures.

WALLON ALAIN